**ANNEXE 2** : Fiche de surveillance annuelle d'un travailleur exposé ou ayant été exposé aux poussières de bois

Cette fiche est destinée aux médecins qui effectuent le suivi des travailleurs du bois :

- les médecins du travail pour la surveillance médicale renforcée ou la surveillance postexposition du salarié ;
- les médecins généralistes et leurs correspondants ORL pour le suivi post-professionnel de leur patient.\*

Elle est centrée sur la détection de signes évocateurs d'un processus tumoral nasosinusien.

Les autres affections dues aux poussières de bois (dermatoses, effets irritatifs, asthme...) doivent également être recherchées en cours d'exposition professionnelle.

Note : cette fiche clinique est une fiche d'aide à l'interrogatoire. Elle sert à suspecter le diagnostic d'une tumeur naso-sinusienne. Il ne s'agit en aucun cas d'une fiche à visée de recherche en vu d'études épidémiologiques. Elle permet un recueil de données à colliger dans le dossier de santé au travail ou dans le dossier médical de l'intéressé.

Date:

Nom: Prénom:

## **Interrogatoire:**

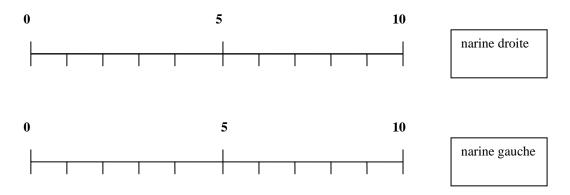
1) Avez-vous le nez bouché?

oui / non

Si oui, quelle(s) narine(s)?

droite / gauche

Si oui, évaluez l'intensité de l'obstruction nasale par EVA (échelle visuelle analogique) :



Depuis combien de temps avez-vous le nez bouché?

Avez-vous l'impression que ce phénomène s'est aggravé? oui / non

2) Avez-vous une disparition de l'odorat ? oui / non
Si oui, depuis combien de temps ?
3) Saignez-vous du nez (le plus souvent de manière spontanée) ? oui / non
Si oui, quelle(s) narine(s) ? droite / gauche
Combien de fois par mois ?
Le phénomène est-il de plus en plus fréquent ? oui / non

4) Avez-vous un écoulement nasal sale (mucopurulent) d'un seul côté ?

oui / non droit / gauche

Si oui : de quel côté ? ou

5) Avez-vous des douleurs de la face unilatérales persistantes ?

oui / non

Si oui, de quel côté ?

droit / gauche

6) Avez-vous un larmoiement unilatéral persistant

oui / non

Si oui, de quel côté?

droit / gauche

## En cas:

- d'obstruction nasale nouvelle et/ou permanente et/ou persistante, unilatérale pendant plus de 1 mois et/ou,
- d'épistaxis récidivante unilatérale, de faible abondance et/ou,
- de toute **aggravation** d'une pathologie nasale préexistante,
- de douleurs faciales unilatérales persistantes,
- d'anosmie d'installation récente

## avis ORL

## Pour mémoire,

- une diplopie,
- des convulsions,
- un syndrome déformant de la face, avec élargissement de la base du nez,
- une exophtalmie unilatérale avec baisse rapide de l'acuité visuelle,
- un œdème péri-orbitaire unilatéral,
- un syndrome méningé,

doivent conduire d'urgence à une consultation en milieu spécialisé.

Le médecin généraliste aura tous les renseignements sur les expositions professionnelles et sur le suivi en médecine du travail en se rapprochant du service de santé au travail qui a suivi son patient.

<sup>\*</sup> le protocole de suivi est financé par la caisse d'assurance maladie si le patient en fait la demande, au mieux en produisant une attestation d'exposition aux poussières de bois délivrée par l'employeur et renseignée par l'employeur et le médecin du travail.